| Opinion | L'invité: Nouvelle loi sur l'énergie: la trahison des ONG?

L'invité

Nouvelle loi sur l'énergie: la trahison des ONG?

Notre contributeur déplore que la grande réforme de





Éditorial Réflexions Courrier des lecteurs

1 upuc. 30.10.2023, 001130

Fin septembre, le parlement a mis sous toit la nouvelle loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. Cette loi tentaculaire qui a passé comme une lettre à la poste devant les deux Chambres fédérales est encore peu connue du grand public.

C'est bien dommage, parce que si elle touche la plupart des législations liées à l'énergie, elle réduit pratiquement à néant des dizaines d'années de lutte que les grandes ONG (organisations non gouvernementales) environnementales ont menées depuis le début du XX^e siècle pour protéger la nature, les paysages, les forêts, les cours d'eau et la biodiversité.

«Contre toute attente, les ONG sont devenues quasi transparentes et n'ont pas levé le petit doigt pour s'opposer à ce véritable coup d'État feutré.»

Comment est-ce possible? Tout simplement en faisant notamment passer la production des énergies renouvelables intermittentes ou non, avant toutes autres considérations écologiques. Comme l'a dit lui-même le ministre Albert Rösti devant le Conseil des États: «C'est un énorme progrès que [...] dans la pesée des intérêts, on dise que la production d'électricité doit avoir la priorité sur l'environnement, sur la protection de la nature, sur l'écologie.»

Ne nous y trompons pas: notre nouveau conseiller fédéral est largement approuvé par l'immense cohorte de ceux qui vont trouver leurs intérêts dans les profondes modifications que cette loi va entraîner.

Néanmoins, cette priorité générale est certainement contraire à la Constitution, comme l'affirme le professeur spécialisé Alain Griffel. En changeant le poids des pondérations entre production énergétique et protection de la nature, la loi bouscule un équilibre entre deux domaines ancrés dans la Constitution. Une telle modification est majeure et devrait être approuvée par le peuple et non le parlement, et donc faire l'objet d'un référendum obligatoire.

Mais ce qui nous surprend le plus, c'est que cette vision économiste reflète à merveille le fatalisme qui a baigné les débats d'un parlement où les intérêts des ONG environnementales sont pourtant bien représentés. En effet, celles-ci y ont des élus qui ne sont pas de simples porte-parole mais sont souvent des dirigeants.

Explications fumeuses

Contre toute attente, tant au parlement que dans les médias, elles sont devenues quasi transparentes et n'ont pas levé le petit doigt pour s'opposer à ce véritable coup d'État feutré contre la nature et la biodiversité. On attendait de leur part de fortes réactions ou au moins un référendum, mais on n'a eu droit qu'à des explications fumeuses transpirant la veulerie: «On veillera attentivement à la manière dont la loi sera appliquée.»

Choqués, des membres prestigieux ont déjà donné leur démission. Mais quand les autres citoyens de ce pays auront compris que des ONG environnementales les ont abandonnés, il sera trop tard.

Vous avez trouvé une erreur? Merci de nous la signaler.